

No 5

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

MARIE GÉRIN-LAJOIE

La Fédération Nationale Saint-Jean- Baptiste et ses associations professionnelles

Prix : 10 sous le numéro

Abonnement annuel : \$1.00; États-Unis: \$1.15



MONTREAL

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1075, RUE RACHEL

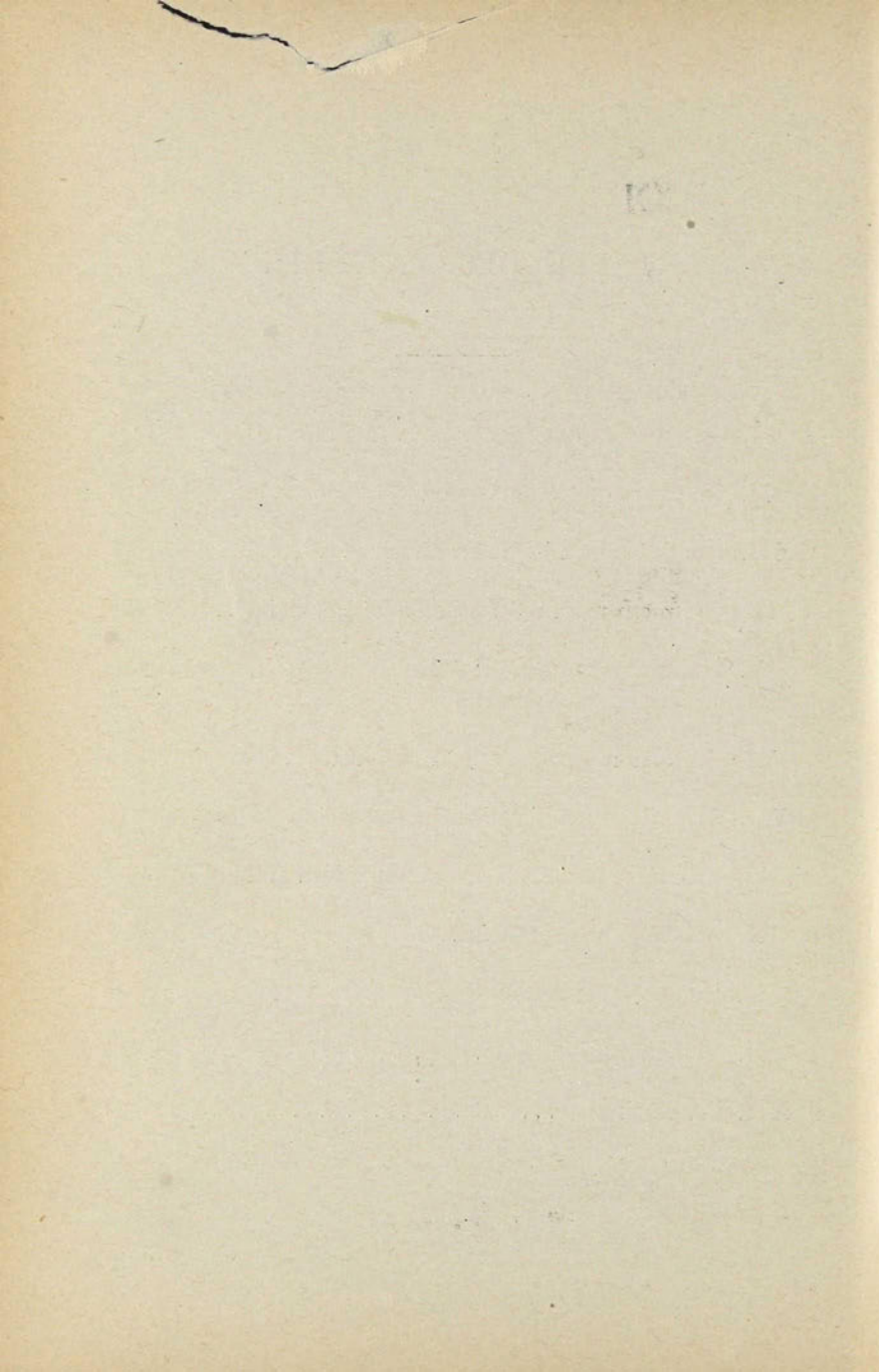
1911

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HN
31
E34
v 5
1911

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
I. Qu'est-ce que le sens?.....	3
II. Qu'est-ce que le sens social?.....	4
III. Quelle est l'utilité du sens social?.....	7
IV. Comment reconnaître si on a le sens social?.....	9
V. Comment acquérir le sens social. — Un premier moyen: l'observation.....	11
VI. Digression à propos de la pauvreté.....	14
VII. Second moyen d'éveiller le sens social: la lecture .	15
VIII. Troisième moyen: L'amour du grand et du beau..	17
IX. Absence du sens social.....	21
X. Un écueil: le bon marché.....	22
XI. Vers l'âme syndicale.....	24
XII. Conclusion.....	27



La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste et ses associations professionnelles

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste est le nom que prit en 1907 la section des dames de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, quand cette section introduisit dans sa constitution des réformes importantes qui lui imprimèrent un nouvel essor.¹

¹ Quand ces réformes s'accomplirent, les sections jouissaient d'une grande indépendance dans l'Association Saint-Jean-Baptiste, et possédaient virtuellement leur autonomie. Elles avaient le droit de faire leurs règlements et d'administrer leurs biens. C'est grâce à cette liberté d'action que la section féminine se constitua en fédération.

Aujourd'hui un projet de refonte de la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste fait sentir la nécessité de donner une assise légale solide à la fédération aussi a-t-il été proposé que la section des dames forme une corporation distincte.

Espérons que ce fait laissera subsister dans toute son intégralité le lien qui dans le passé unissait la section des dames à l'Association Saint-Jean-Baptiste et groupait dans notre association nationale sous un étendard unique toutes les bonnes volontés.

A ce moment, l'idée nationale se précisa chez les Canadiennes françaises, et elles comprirent que l'œuvre par excellence de la femme, c'est d'élever la vie; œuvre de paix et régénération qui implique la connaissance approfondie des milieux sociaux et de leurs besoins multiples.

Or c'est pour dégager les idées avec netteté, mettre les situations en relief, faire de la lumière sur les véritables besoins populaires, et tracer un programme d'action en conformité avec ces exigences, que notre association nationale modifia ses méthodes de travail et substitua à l'association simple celle d'une organisation fédérative.

Au groupement de membres individuels succéda donc celui de sociétés autonomes, de corps constitués, parfaitement

outillés pour sonder toutes les couches sociales, en pénétrer l'esprit, en saisir les misères et en comprendre les aspirations. En appelant ainsi pour diriger notre association nationale, les véritables autorités sociales, il est facile de concevoir quel développement extraordinaire devait prendre la section féminine de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Son influence s'étendit rapidement à tous les degrés de la hiérarchie sociale et dès sa fondation elle groupait vingt-deux sociétés qui se classaient comme suit :

Œuvres de charité, œuvres d'éducation, œuvres économiques.

Du contact de ces œuvres dans la Fédération jaillit bientôt une action éclairée qui mit au premier rang des préoccupations nationales les questions d'alcoolisme, d'éducation, d'organisation du travail et de protection ouvrière. Pour répondre à ces besoins la Fédération fonda ses comités de tempérance, d'étude, des questions domestiques, d'assistance par le travail, de mutualité, et elle créa les organisations professionnelles.

La Fédération possède, grâce à la générosité des messieurs de l'Association Saint-Jean-Baptiste, un secrétariat à la salle 14 du Monument National, où se tient en permanence une assistante secrétaire, depuis 2 h. 30 jusqu'à 5 h. 30 du soir. Un rapport annuel est publié sous le titre de *Recueil des Œuvres Fédérées*; c'est une compilation du travail exécuté pendant l'année par la Fédération et ses sociétés affiliées. Ce recueil est un excellent guide à l'action sociale dans notre ville. Les congrès viennent de temps à autres activer tout le travail de la Fédération et lui fournissent une documentation sérieuse qui la maintient dans la voie des réformes pratiques.

La Fédération, incarnant avec beaucoup de justesse la pensée des Canadiennes françaises, devient leur organe attitré pour les représenter dans les occasions solennelles, pour approcher les autorités publiques et demander des

amendements aux lois quand il y a lieu. C'est ainsi qu'en 1908 la Fédération parvint à faire retoucher la loi des licences en dépit d'une vive opposition.

La Fédération exerçant son influence dans des domaines extrêmement variés, et ses comités ayant déployé beaucoup d'initiative, il ne semble pas possible de donner en quelques lignes le récit détaillé de leur activité; aussi, est-il plus pratique et plus conforme à l'esprit de l'École Sociale Populaire de nous contenter d'envisager un aspect seulement du travail exécuté par la Fédération: celui du mouvement ouvrier et de l'établissement des associations professionnelles.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

A l'époque où se fondait la Fédération, il n'existait aucune organisation professionnelle chez les Canadiennes françaises. Les femmes qui avaient su utiliser si habilement l'association pour venir au secours du pauvre et du malheureux, n'avaient pas encore songé à se servir de l'union en vue d'améliorer leur propre condition et d'alléger pour elles-mêmes le fardeau de la vie. La Fédération, comprenant l'impuissance des efforts isolés et la nécessité de coordonner les énergies féminines en vue d'un progrès constant à réaliser dans l'ordre matériel, développa l'idée d'association dans les différentes carrières où les femmes sont engagées.

Dans l'hiver de 1906-1907, un mouvement extraordinaire se produisit pour faire l'organisation des classes et on parvint à jeter les bases des associations suivantes:

Association des *Employées de Bureau*; Association des *Employées de téléphone*; Association des *Employées de magasin*; Association des *Employées de manufacture*; Association des *Institutrices*.

Plus tard on entreprit celle des *aides-ménagères*, des *femmes artistes* et des *femmes d'affaires*.

Sauf l'association de téléphone qui se fondit avec celle des employées de bureau, et l'association des aides-ménagères qui a suspendu ses séances cette année, toutes ces associations prospèrent. Quelques-unes, plus que d'autres, sont destinées par leur nature à prendre de l'extension; mais, toutes dans leur milieu opèrent le bien, font l'éducation de leurs membres, travaillent au bien-être de ceux-ci et au développement de leurs intérêts.

L'association professionnelle, sans déclasser personne, élève chacune dans sa sphère et lui fournit un milieu propice à l'éclosion de ses facultés; des talents de premier ordre se révèlent chez les nôtres et fourniront à notre nationalité ses plus précieuses ressources dans l'avenir. Ce sont des élites qui feront demain la mentalité de notre peuple et lui apporteront avec l'ouverture de l'esprit, la bonté du cœur et la conscience du devoir. Ces femmes, ces jeunes filles, ignorées hier et qui sont placées subitement à la tête de fondations nouvelles, réalisent toute l'étendue de la vocation qui leur échoit, et se donnent généreusement à l'apostolat. Quand on songe qu'elles ont réussi, malgré les exigences d'un métier ou d'une profession, à mettre sur pied leurs associations professionnelles, il est facile de concevoir les sacrifices qu'elles ont acceptés et le courage qu'il leur a fallu déployer.

Outre les difficultés d'une entreprise nouvelle, elles avaient à lutter contre l'opinion publique, hostile au mouvement ouvrier; souvent elles compromettaient auprès de leurs patrons des situations lucratives; elles avaient à s'arracher à l'égoïsme familial toujours enclin à conserver pour soi ses membres et à les ravir à toute influence extérieure; elles avaient à lutter contre de mesquines jalousies de la part de compagnes envieuses; elles avaient enfin à lutter contre elles-mêmes, à vaincre leur timidité naturelle, à violenter leur volonté pour commencer après la journée finie, un travail opiniâtre et ingrat. Mais la vertu des classes

populaires est héroïque! Ces femmes prennent sur l'heure du repas, sur celle du repos, pour accomplir le plus désintéressé des labeurs. Quand des associations s'édifient avec de tels dévouements, faut-il s'étonner si elles prospèrent ensuite!

Les associations professionnelles sont des sociétés autonomes qui doivent leur naissance à la fédération, il est vrai, mais qui n'ont plus de commun avec elle que le lien de l'affiliation. Elles ont toutes à leur tête un aviseur spirituel qui maintient le caractère catholique de l'œuvre et tranche les questions de morale; mais, l'association est conduite du reste par les sociétaires elles-mêmes.

Quoiqu'à base professionnelle, l'association ne limite pas l'activité de ses membres aux intérêts de la profession; toutes savent la complexité de la vocation de la femme, et préparent celle-ci à l'accomplissement intégral de son rôle dans la famille et dans la société. C'est ainsi qu'un bon nombre d'entre elles offrent à leurs membres l'avantage de cours ménagers. Les questions professionnelles occupent évidemment une large place dans le programme de ces associations; les enquêtes s'y poursuivent et tendent à renverser plus d'un préjugé sur le travail de la femme. C'est ainsi qu'en 1907, après des observations minutieuses, les ouvrières déclarent que presque toutes celles qui travaillent, le font parce qu'elles sont seules pour pourvoir à leur subsistance et dans bien des cas à celle de la famille. D'où il suit que ce fameux salaire d'appoint qui justifierait un abaissement du salaire féminin n'est plus qu'un leurre.

Tout en donnant conscience à la femme de sa condition, et en lui faisant entrevoir les réformes que l'esprit de justice doit opérer, l'association professionnelle ne produit pas dans les revendications cette impatience dangereuse au succès des meilleures causes. L'association, cependant, ne craint pas à certains moments, de donner une impulsion énergique aux questions, mais elle se préoccupe surtout

d'opérer les réformes par une habile préparation de l'opinion publique et par le développement personnel de ses membres. L'esprit de devoir se lie donc aux légitimes ambitions et donne à tout ce mouvement une allure de vérité qui le rend éminemment respectable et lui attire la sympathie des autorités. C'est d'ailleurs en recourant à la pratique des vertus chrétiennes, et en vivant des espérances de cette doctrine, que les Canadiennes françaises entendent donner de la solidité à leur union et atteindre la fin qu'elles se proposent: améliorer dans l'ordre la condition de la femme. La charité est le lien qui les unit; chaque sociétaire se donne franchement aux autres et apprend que ses intérêts se confondent avec ceux du prochain. L'association professionnelle est une école sociale où la fraternité n'est pas un vain mot et où chacune se donne à toutes.

ASSOCIATION DES EMPLOYÉES DE BUREAU

L'association professionnelle des Employées de Bureau est une des plus anciennes en date dans une éclosion de fondations qui naquirent presque toutes au même moment.

Cette association a pour objet la protection des jeunes filles qui se livrent à la sténographie, à la clavigraphie, à la comptabilité et au travail de bureau en général.

Cette association comprend donc une classe de personnes relativement à l'aise, instruites, et dont le travail est bien rémunéré. Malgré les avantages de leur état, les employées de bureau sentent tout ce que l'association peut faire pour améliorer leur condition. L'isolement où vivent ces jeunes filles et la dépendance dans laquelle elles sont placées vis-à-vis le patron leur font courir des dangers moraux contre lesquels l'association s'efforce de réagir. Rien n'est négligé pour éclairer l'intelligence de ces femmes et affermir leur volonté; les endroits dangereux sont signalés et on s'efforce de procurer de bons emplois à celles qui s'adressent à l'association pour avoir des situations;

aux heures de loisir, on les attire en leur offrant de bonnes lectures, des leçons utiles en anglais, en diction, on entretient un cours ménager. Les réunions mensuelles, qui ont lieu le quatrième dimanche du mois au Monument National, réunissent toujours un grand nombre d'entre elles. Cette assemblée du mois est conduite par les conseillères à tour de rôle qui s'entraînent ainsi aux responsabilités, s'habituent au maniement de la parole et développent chez elles l'esprit d'organisation. Il existe entre toutes une louable émulation qui assure le succès de ces réunions. Une conférence fait toujours le fond de la séance qui est agrémentée par la musique, le chant ou la déclamation. Les sociétaires figurent au programme et les travaux fournis par quelques-unes d'entre elles ont révélé chez l'employée de bureau des femmes de lettre qui s'affirmeront peut-être un jour.

A l'époque des congrès, les employées de bureau ont donné des rapports sérieux et inédits qui leur font honneur, notamment celui de 1909, sur la propriété foncière possédée par les femmes à Montréal.¹

L'esprit public est très développé chez elles et on les trouve toujours disposées à prêter leur concours aux causes nationales.

Les intérêts de la profession ont quelques fois été menacés chez les employées de bureau; on a cherché à fermer aux femmes certains emplois où elles auraient trouvé des carrières lucratives, notamment en Cour Supérieure. Un projet de loi fut même soumis à la Législature, il y a quelques années, pour fermer l'entrée du palais aux femmes; ce projet échoua heureusement. Mais, l'histoire du passé peut toujours se répéter, et elles savent que l'union seule protégera leurs droits. Aussi comprennent-elles qu'à certaines heures leur association doit se constituer en ligue défensive. En ce moment, elles guerrieroient devant la Législature pour s'opposer à un bill privé

¹ *Deuxième Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, 1909, p.132.*

qui conférerait virtuellement à une corporation fermée de sténographes des droits qu'elles considèrent dangereux pour le reste de la profession, et spécialement pour les femmes qui seraient privées d'influence dans cette corporation. ¹

Nous avons déjà signalé le fait que les Employées de Téléphone avaient dissous leur propre association pour en faire une section de l'Association des Employées de Bureau. Bien que les conditions de travail ne soient pas identiques dans les deux groupes, il a cependant été nécessaire d'opérer cette fusion, premièrement: parce que les jeunes filles de téléphone ne sont pas assez nombreuses chez les Canadiennes françaises pour soutenir une association; et secondement: parce que l'irrégularité de leurs heures de travail rend leurs réunions extrêmement difficiles.

Les employées de téléphone n'ont pas à redouter les dangers de l'isolement puisqu'elles travaillent en groupe nombreux sous la direction de matrones; mais si l'ordre moral n'est pas menacé chez elles, l'énervement produit par leurs occupations demande une protection spéciale; ajoutons que cet énervement est souvent provoqué par la malveillance du public

ASSOCIATION DES EMPLOYÉES DE MAGASIN

L'Association des Employées de Magasin recrute les commis de la plupart de nos grandes maisons de commerce à Montréal, lesquelles ont presque toutes une représentante dans le Conseil de l'association.

L'association a fondé des cours ménagers qui se donnent aux Écoles Ménagères Provinciales tous les mardis soir. Elle a obtenu de l'Association Saint-Jean-Baptiste la fon-

¹ Au moment où ces lignes vont sous presse, le bill des sténographes a été rejeté par le comité de législation par un vote de 6 contre 2. Les Employées de Bureau triomphent. Elles ont fait une active campagne auprès des ministres et des membres de la Législature. Elles avaient confié leur cause à un habile avocat qui est allé les représenter à Québec.

dation d'un cours de diction. Sans avoir de bureau de placement proprement dit, l'association se préoccupe de trouver des situations avantageuses à ses membres, car la seule rencontre des employées de magasin permet de signaler les positions lucratives.

Un grand nombre de jeunes filles étant privées de la protection de la famille, l'association cherche à leur procurer des récréations honnêtes. L'association a donc retenu les services d'un professeur de chant qui vient, tous les lundis, donner des leçons à ses sociétaires; grâce à cet enseignement, une chorale s'est formée dans l'association qui exécute avec beaucoup de talent chaque année le chant à la messe du Saint-Esprit, dite en la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes, pour les membres de la Fédération. La chorale de l'Association des Employées de Magasin organise depuis deux ans un joli concert annuel dont le profit est versé à la caisse de secours de l'association; car cette association a sa caisse de secours, et ses membres malades sont assistés en se conformant à certaines conditions.

Le système de cette caisse est très simple, très élémentaire, mais il est un acheminement vers un mode plus parfait. Le peu de succès des mutualités de femmes a fait redouter l'établissement d'une caisse de secours à base financière étendue. L'expérience et l'étude apporteront peut-être une solution à ce problème. Pour le moment, la caisse de secours de l'association donne une assistance gratuite à ses membres de 50 centins par jour durant 5 jours; mais cette somme sera probablement augmentée dans l'avenir, car l'excédent des recettes fait voir qu'à moins d'épidémie, on peut sans imprudence prolonger l'assistance au-delà.

Les employées de magasin, comme celles des bureaux et des manufactures, ont des réunions mensuelles, et le programme des séances est à peu près similaire à celui qui a été décrit précédemment.

Dans les congrès, les employées de magasin ont traité avec compétence la question du logement ouvrier. Elles ont fait ressortir la nécessité de fournir aux jeunes filles, des pensions qui les protègent. Voilà, en quels termes s'exprimait à ce sujet l'une d'entre elles en 1909 :

« On peut sans exagération dire que la moitié des femmes « qui travaillent sont sans foyer et que les statistiques dé- « montrent que soixante-et-quinze pour cent d'entre elles « sont entièrement seules pour subvenir à leurs besoins et « dans bien des cas aux besoins de parents ou d'enfants. « Le maximum des salaires étant de \$5.00 par semaine, il « arrive très souvent que l'ouvrière est obligée de se loger « dans un local à prix modique — ou dans une toute petite « chambre obscure, mal ventilée, dénuée de confort, où « l'on ne rencontre rien qui repose la vue, où elle peut à peine « reposer ses membres las. Celles qui vivent ainsi prennent « d'ordinaire le repas du midi au restaurant... »

Nous voudrions reproduire en entier ce tableau qui dépeint avec tant de réalité la vie de plus d'une employée de magasin, et qui justifie si bien la fondation de foyers et de patronages, qui offrent au prix de deux ou trois piastres par semaine une pension confortable à la femme qui travaille. Aussi, les jeunes filles appellent-elles ces fondations de tout leur cœur dans chaque paroisse, et est-ce là un des rêves les plus chers de l'association des magasins que d'en provoquer la fondation partout.

A plus d'une reprise dans l'association on a signalé la longueur des heures de travail dans les magasins, surtout le soir, à l'approche des fêtes. On a aussi fait observer comme la loi des sièges est lettre morte en certains endroits. Sans doute ces questions sont de la plus haute importance pour les commis, mais elles offrent de l'intérêt à tous les membres de la nation, puisqu'une étroite relation existe entre la santé des générations futures et le traitement imposé aux femmes d'aujourd'hui. Il est à souhaiter que des

femmes influentes et possédant des loisirs se constituent en section de dames patronnesses dans l'Association des Employées de Magasin et les aident à améliorer leur condition; un peu d'indépendance est nécessaire pour entreprendre certaines réformes. Les dames patronnesses de l'Association des Employées de Magasin ne pourraient-elles pas se constituer en *une ligue sociale d'acheteurs* qui inscrirait en tête de son programme: *Respect de la loi des sièges et limitation des heures de travail!*

ASSOCIATION DES EMPLOYÉES DE MANUFACTURE

L'Association des Employées de Manufacture, avec ses douze cents membres et les perspectives de développement qui se dessinent pour elle, va créer un mouvement national important dans l'industrie. Son rapide développement est dû, outre le dévouement de ses fondatrices, aux circonstances particulières dans lesquelles elle est placée. Son conseil est composé de contre-maîtresses qui exercent une influence étendue sur un personnel nombreux; puis les grands rassemblements d'ouvrières dans les usines facilitent le recrutement des sociétaires; aussi suffit-il d'une apôtre par établissement pour grossir vite les rangs de l'association. L'association des manufactures a beaucoup fait pour donner à la femme qui travaille la conscience de sa dignité et détruire ce sentiment qui existe chez un grand nombre d'entre elles, et qui leur fait croire que gagner sa vie, c'est déchoir. A la demande des employées de manufacture, la fête religieuse du travail a été établie pour les femmes à Montréal par Sa Grandeur Mgr Bruchési; et, chaque année à cette occasion, la classe laborieuse retrempe son courage et puise au pied des autels, avec la notion de la dignité du travail, l'idée de sa légitimité et des droits qu'il confère. Le travail des manufactures offre un champ fécond d'observation, c'est celui peut-être qui a le plus attiré l'attention du public et celle du législateur. Les femmes figurent dans

une telle proportion dans l'industrie que d'après une étude très remarquable fournie par la présidente de l'association à notre congrès de 1909, on peut évaluer à \$165,437,650,00 la valeur des produits manufacturés par des mains de femmes au Canada. ¹

Dans un tableau comparatif du salaire masculin et du salaire féminin, le même auteur fait voir l'infériorité du salaire des femmes employées dans bien des cas à des occupations identiques à celles des hommes. Nul doute que les enquêtes sérieuses qui se poursuivent avec activité dans cette association n'aient un jour leur répercussion dans la vie publique et influent sur la confection des lois. Aucun économiste, quel que soit son talent de pénétration, ne pourra définir avec la compétence d'une association professionnelle bien organisée et animée d'un bon esprit, la véritable condition de l'ouvrière, en signaler les misères et formuler les réformes vraiment pratiques à opérer pour améliorer les situations. Aussi la Fédération avait-elle parfaitement raison de transmettre à la Commission Royale, instituée l'an dernier pour étudier certains côtés de la question ouvrière, la résolution suivante :

« Que les autorités publiques établissent une législation protectrice en faveur de la femme ; mais, que celle-ci soit appelée à se prononcer sur l'efficacité d'une telle législation. »

Les cours ménagers sont très florissants dans l'Association des Employées de Manufacture ; cet enseignement semble particulièrement intéresser les ouvrières et nous devons nous en réjouir. C'est la perspective d'un cours ménager qui a facilité à l'Association des Employées de Manufacture la fondation d'une section paroissiale importante dans la paroisse de la Nativité d'Hochelaga. Les sociétaires peuvent donc aujourd'hui, selon le lieu de leur résidence, suivre gratuitement ou les cours des Écoles

¹ Consulter notre rapport de 1909, p. 131.

Ménagères Provinciales ou celui d'Hochelaga. Ces doubles leçons entraînent nécessairement de grandes dépenses de la part de l'association; mais aucune difficulté ne vient ralentir le zèle de ses membres, et en dépit des lourdes charges imposées par la création de nouvelles sections paroissiales, l'association entretient l'espérance d'en établir dans une dizaine de centres d'ici à quelque temps. ¹

Les conférences qui se donnent aux réunions mensuelles du Monument National contribuent puissamment à faire l'éducation sociale de l'ouvrière et à assainir l'atmosphère de la famille; ces conférences vont évidemment se multiplier dans les sections paroissiales et feront sur plusieurs points à la fois l'éducation nationale.

Les employées de manufacture possèdent une caisse de secours gratuite comme celle décrite précédemment; elles travaillent de plus à former un fonds de secours qui leur permettra de fonder une mutualité établie sur une base financière solide.

L'Association des Employées de Manufacture est affiliée à l'École Sociale Populaire et fait voir par là l'intérêt qu'elle porte aux questions d'ordre supérieur, et la source très saine où elle va puiser.

L'ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES

Avant l'existence de la fédération, une tentative avait été faite pour constituer les institutrices en association; mais, quand il s'agit d'affilier ce groupe, on s'aperçut qu'il n'avait pour ainsi dire qu'une existence nominale et il fallut songer sérieusement à l'organiser. Les personnes se livrant à l'enseignement à Montréal sous le contrôle de la Commission Scolaire comprirent immédiatement l'importance du mouvement et s'enrôlèrent en grand nombre. L'association dès son début eut à s'occuper d'une mesure extrêmement importante: celle de l'augmentation de la pen-

¹ Une autre section vient de se fonder dans la paroisse St-Eusèbe.

sion des institutrices en retraite. De concert avec l'association des institutrices protestantes qui eut d'ailleurs le mérite de cette initiative, l'association mena à bien cette campagne. Sa présidente se rendit à Québec auprès du gouvernement et fit un travail très actif qui valut à l'association de participer largement au triomphe de la réforme qui garantissait une augmentation de pension de 50 % aux institutrices en retraite.

Les institutrices n'ont pas d'assemblées aussi fréquemment que les autres associations professionnelles, mais en revanche leurs séances revêtent un caractère particulièrement solennel et instructif. A l'heure actuelle, elles ont mis à l'étude le projet de remaniement du programme d'éducation des filles, en rapport avec l'enseignement ménager. Cette question a été posée par le Conseil de l'Instruction Publique; elle doit intéresser toutes les femmes et nul doute que l'intervention des institutrices dans une matière qui est essentiellement de leur ressort ne jette un peu de lumière sur le sujet.

ASSOCIATION DES AIDES-MÉNAGÈRES

Cette association, qui semble morte à l'heure actuelle, mais que les exigences de l'avenir obligeront peut-être à faire revivre, a jeté une sinistre lueur sur un des problèmes contemporains qui affecte le plus la vie de famille, je veux parler du service domestique. Il est certain que nous traversons une crise du service domestique et que les effets de ce désordre agissent sur le foyer qu'ils transforment ou plutôt qu'ils détruisent, pour lui substituer de plus en plus la vie hors de chez soi à l'hôtel ou au restaurant. Quelques femmes aux idées élevées ont aperçu l'importance de la question et l'ont jetée devant le public. L'acuité du mal a fait surgir les plus vives agressions et le comité des questions domestiques a été en butte dans la Fédération au discrédit attaché aux causes embarrassantes et com-

pliquées. Sans se lasser néanmoins, durant trois ans, il a soutenu l'Association des Aides-Ménagères et lui a fait produire de fructueux résultats. Les sociétaires eurent leurs réunions mensuelles, leurs conférences. Des cours ménagers furent institués pour elles, et disons-le à l'honneur des domestiques, elles furent empressées à les suivre et témoignèrent beaucoup d'ambition pour s'instruire; des certificats d'étude furent accordés à un certain nombre d'entre elles et les aidèrent à trouver des situations avantageuses. Un médecin prodigua généreusement ses services à l'association.

L'influence morale exercée sur les aides-ménagères par l'association tendit à leur faire comprendre la gravité de leurs devoirs et le rôle important qu'elles jouent dans la famille, leur responsabilité dans la santé des personnes dont elles entretiennent le logis et préparent les repas.

Cette association a pris part comme toutes les autres à nos congrès, et les observations judicieuses qu'elle y a faites contribuèrent à faire tomber plus d'un préjugé, et eurent pour effet en certains cas d'adoucir les relations entre maîtres et serviteurs. L'hostilité des classes est souvent la conséquence de l'ignorance dans laquelle elles vivent les unes à l'égard des autres; leur rapprochement est nécessairement fécond: se mieux connaître, c'est presque s'aimer.

Pourquoi en face du grand bien opéré par l'Association des Aides-Ménagères, le comité des questions domestiques laissa-t-il choir cette œuvre de première importance? Il serait injuste d'en accuser les membres dont le dévouement obscur s'exerça souvent sans espoir de succès. Seules des circonstances extérieures et indépendantes de la volonté ont rendu l'organisation impossible. Le caractère insurmontable des obstacles a même fait comprendre que le groupement des domestiques demande une organisation spéciale qui libère celles-ci de toute responsabilité. Car elles ne peuvent pas, comme les autres associations profession-

nelles, se diriger elles-mêmes et faire le recrutement de leurs membres. Leurs déplacements incessants, le changement continu de leur domicile, en est la principale cause, les avis de convocation aux assemblées n'arrivent pas à bonne adresse, et on perd de vue les sociétaires sans pouvoir jamais soutenir leur zèle. Un patronage qui les ramène périodiquement pour leur donner la pension et l'abri, leur offrir un pied à terre dans leurs sorties les jours de congé, convient donc mieux à leurs besoins.

Espérons que les Canadiennes, soucieuses de travailler au-bien être du foyer, à la paix de la famille et à son harmonieux développement, apporteront leur intelligente collaboration à la solution de ce problème du travail domestique.



APPENDICE

Constitution de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

(Section des Dames, Association St-Jean-Baptiste)

Groupement

Œuvres de Charité
Œuvres économiques
Œuvres d'éducation

Administration

Exécutif
Bureau de direction

Mode de travail

Comités permanents
Comités spéciaux

- Art. 1. La section des dames de l'Association Saint-Jean-Baptiste à Montréal prend le nom de Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

GROUPEMENT

- Art. 2. La Fédération se compose de sociétés affiliées. Une société peut être affiliée quand elle en fait la demande et qu'elle est acceptée comme telle par l'Exécutif.
- Art. 3. Les sociétés affiliées se divisent en trois groupes :
- Œuvres de charité,
 - Œuvres économiques,
 - Œuvres d'éducation.
- Art. 4. Les sociétés affiliées doivent verser à la Fédération Nationale la somme de dix piastres qu'elles répartissent entre leurs membres comme elles l'entendent. Cette somme ne doit être perçue que

chez les Canadiennes françaises catholiques. Les sociétés qui ne comptent pas cent membres ne doivent pas imposer une contribution qui excède dix centins par tête. Les sociétés qui comptent plus de mille membres et dont la contribution se réduirait à moins d'un sou, peuvent si elles le jugent opportun, se subdiviser en sections et posséder à l'Exécutif une double représentation pourvu qu'elles paient double souscription.

Art. 5. Les privilèges suivants sont conférés aux membres des sociétés affiliées :

1. Les membres qui ont payé leur souscription à la Fédération deviennent membres ordinaires de la section des Dames, Association Saint-Jean-Baptiste, et ont le droit de voter à l'élection des déléguées de leur société à l'Exécutif de la Fédération, ils sont eux-mêmes éligibles.

2. Ces membres ont le droit d'assister avec leur famille aux trois fêtes annuelles organisées par la Fédération dans l'intérêt de ses membres.

Il est à remarquer que les membres d'une société affiliée qui ne sont pas cependant des Canadiennes françaises jouissent de cette faveur par privilège et sans charge aucune.

Art. 6. La Fédération organisera chaque année trois fêtes en faveur de ses membres. Ces fêtes ont pour objet de faire l'éducation populaire sur les questions nationales intéressant les œuvres de charité, les œuvres économiques et les œuvres d'éducation à tour de rôle; et de préparer l'opinion publique à accepter les mesures entreprises par la Fédération. Les fêtes consisteront toujours en une conférence, et on pourra y ajouter de la musique, déclamation, saynète ou autre chose agréable de manière à rendre la fête instructive et attrayante.

ADMINISTRATION

Exécutif.

Art. 7. L'Exécutif se compose des membres élus par les sociétés affiliées. Les fonctions de l'Exécutif consistent à voter et à prendre une décision finale sur

toute résolution présentée par le Bureau de direction. Les œuvres de la Fédération ne peuvent être entreprises qu'après avoir été votées à la majorité des voix par l'Exécutif.

Des rapports périodiques doivent être communiqués à l'Exécutif de toutes les affaires de la Fédération.

- Art. 8. Tout membre de l'Exécutif peut faire des suggestions au Bureau de direction en s'adressant à la secrétaire du Bureau. Si le Bureau les approuve, elles sont soumises au vote de l'Exécutif.
- Art. 9. Les membres du Bureau de direction siègent dans l'Exécutif, mais n'y votent pas, à moins qu'ils n'y aient droit à titre de délégué d'une société.
- Art. 10. L'Exécutif doit se réunir trois fois par année, une fois avant chaque fête annuelle.

Bureau de Direction.

- Art. 11. Le Bureau de direction gère les affaires de la Fédération, tient ses annales et maintient partout l'unité d'action. Il surveille l'exécution du travail des comités, reçoit leurs rapports, préside l'Exécutif, lui présente sous forme de résolution les suggestions de ses membres ou du Bureau lui-même, prépare l'ordre du jour pour les assemblées de l'Exécutif et rend compte à ce dernier de son administration.
- Art. 12. Le Bureau de direction se compose de neuf membres,¹ trois pour chaque groupe des œuvres de charité, des œuvres économiques et des œuvres d'éducation. Les membres sont choisis par le Bureau lui-même, mais ce choix doit être ratifié par l'Exécutif. Les membres du Bureau sont élus pour trois ans, et trois membres doivent sortir de charge chaque année, un par groupe, cependant ils peuvent être réélus.
- Art. 13. Le Bureau élit, comme tous les comités d'ailleurs, une présidente, une secrétaire et une trésorière.

¹ Ce chiffre a été récemment augmenté.

MODE DE TRAVAIL

Comités.

Art. 14. Les comités sont institués pour poursuivre les œuvres entreprises par la Fédération. Ils doivent être présidés par un membre de l'Exécutif ou du Bureau de Direction.

Les membres des comités sont choisis de préférence parmi les membres de la Fédération; on peut cependant y admettre toute personne compétente, spécialiste, homme ou femme en état de rendre service à la Fédération.

Les personnes ainsi adjointes jouissent, pendant l'année, des privilèges conférés aux membres de la Fédération, sauf celui de voter et de se faire élire.

Art. 15. Chaque comité élit une présidente, une secrétaire et une trésorière.

NOTES EXPLICATIVES

servant à développer l'esprit de la Constitution de la Fédération Nationale

1. *Qu'est-ce que la Fédération Nationale?*

La Fédération Nationale est la réunion dans une institution nationale de toutes les associations de femmes qui comptent dans leurs rangs des Canadiennes françaises catholiques.

2. *Quel est le but de la Fédération?*

Le but de la Fédération est d'offrir aux Canadiennes françaises le milieu qui leur permettra de communiquer ensemble pour s'aider dans la vie, se développer et progresser sans cesse.

3. *Pourquoi la Fédération fédère-t-elle des sociétés au lieu de recruter des membres individuels?*

Parce que la Fédération doit prendre conscience des besoins généraux et acquérir la connaissance précise de la

condition des individus dans chaque classe. Or personne, mieux que les intéressés s'exprimant par la voix de leur association particulière, n'est en état d'indiquer avec justesse cette véritable condition et d'en exprimer les aspirations et les besoins.

4. *Les associations qui forment la Fédération sont-elles toutes de même nature?*

Non, on les divise en trois classes, savoir :

Œuvres de charité.

Œuvres économiques.

Œuvres d'éducation.

5. *Expliquez la nature de chacune d'elles?*

Les œuvres de charité sont celles qui sont organisées en vue de soulager et d'aider gratuitement le prochain.

Les œuvres économiques sont celles qui ont pour objet de développer les intérêts économiques de la femme, et d'aider celle-ci à améliorer les conditions matérielles de son existence.

Les œuvres d'éducation sont celles qui ont pour objet de développer et d'élever l'individu.

6. *Existe-t-il une relation entre ces sortes de sociétés?*

Oui, il existe une relation étroite entre ces trois sortes de sociétés, et leur rapprochement dans la Fédération ne peut avoir que d'heureux résultats. Tandis que les œuvres d'éducation préparent à la vie, les œuvres économiques donnent la mesure de la formation reçue par l'éducation; enfin, les œuvres de charité, en signalant la misère et la souffrance humaine, forment la conscience publique et indiquent avec beaucoup de justesse le progrès vers lequel doivent tendre les œuvres d'éducation et les œuvres économiques.

7. *Par qui la Fédération sera-t-elle administrée?*

La Fédération sera administrée par les sociétés réunies.

8. *Qu'est-ce que la déléguée?*

La déléguée est celle qui est choisie par les membres d'une association particulière pour les représenter à l'Exécutif de la Fédération, c'est-à-dire à l'assemblée générale de toutes les déléguées réunies.

9. *Quelles sont les fonctions de la déléguée?*

La déléguée doit assister aux trois séances annuelles de l'Exécutif et voter sur toutes les mesures qui y seront proposées. La déléguée est le trait d'union entre sa société particulière et les autres sociétés réunies dans la Fédération. C'est par la déléguée que circulera la vie et la sympathie entre chaque membre d'une société affiliée et le reste des femmes de la Fédération.

10. *A quelle époque de l'année aura lieu la réunion des déléguées?*

La réunion des déléguées aura lieu quelque temps avant chacune des fêtes annuelles que la Fédération devra organiser dans l'intérêt de ses membres.

11. *Combien y aura-t-il de fêtes annuelles?*

Trois.

12. *Pourquoi ces fêtes sont-elles établies?*

Ces fêtes sont établies pour faire l'éducation populaire sur les questions nationales intéressant les sociétés affiliées, et pour préparer l'opinion publique à accepter les mesures entreprises par la Fédération.

13. *Par qui ces fêtes seront-elles organisées?*

Par des comités spéciaux formés à cette fin.

14. *Quelles seront les œuvres entreprises par la Fédération?*

Les œuvres entreprises par la Fédération Nationale devront avoir un caractère d'intérêt public, et ne pourront être exécutées qu'après avoir été autorisées à la majorité des voix par les sociétés réunies dans l'Exécutif.

15. *A qui sera confiée l'exécution des œuvres de la Fédération?*

Les œuvres entreprises par la Fédération seront confiées à des comités spéciaux composés de spécialistes, hommes ou femmes, capables de mener à bonne fin les œuvres projetées.

16. *Pourquoi le Bureau de direction est-il établi?*

Le Bureau de direction est établi pour servir les intérêts de la Fédération par un zèle continu et s'occuper constam-

ment de son administration. Il se compose de peu de membres, neuf seulement, parce que peu de femmes possèdent les loisirs voulus pour consacrer aux affaires de la Fédération beaucoup de temps. Cependant l'intérêt des sociétés affiliées y est parfaitement sauvegardé par le fait que, les neuf membres du Bureau représentent en proportion égale les trois groupes des œuvres de charité, des œuvres économiques et des œuvres d'éducation, maintenant ainsi un équilibre parfait entre les sociétés affiliées.

17. *Sur quel principe fondamental s'édifie la Fédération Nationale?*

La Fédération Nationale s'édifie sur le précepte de la charité chrétienne: aimez-vous les uns les autres; précepte qui renferme toute la doctrine économique de la perfection dans la vie privée et dans la vie sociale.

18. *A quelle autorité la Fédération Nationale se soumet-elle dans l'interprétation de cette doctrine de charité?*

A l'autorité de l'Église catholique parlant au nom de Jésus-Christ.

Exposé de la Fédération Nationale par Madame Gérin-Lajoie

DISCOURS PRONONCÉ À LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS
DE 1907, LORS DE LA FONDATION DE LA FÉDÉRATION

Nous sommes faibles et cependant c'est à nos mains fragiles qu'a été confiée cette arche sainte qui s'appelle la famille. La famille, assise de la société, point initial d'où jaillit et se déverse sur le monde la vie! C'est la femme qui, par vocation, veille à la pureté de cette source, c'est elle qui la première touche dans l'enfant le clavier de l'âme et en essaie les notes pour les accorder au diapason de la vérité.

Toute l'existence se ressent de cette origine, et n'en est bien souvent que la vibration prolongée!

Selon les vertus de la femme s'élève ou s'abaisse la race; il n'est donc pas indifférent à la prospérité générale que la femme prenne conscience de ses responsabilités et qu'elle fortifie, élève et développe son action familiale et sociale.

Si l'instinct suffisait seul à nous révéler le devoir et nous le faisait nécessairement accomplir, il n'y aurait qu'à fermer les yeux, et nous pourrions nous passer de l'effort de la volonté, de l'effort de la pensée; mais il n'en est pas ainsi; la femme est soumise à la loi du travail, et la réalisation de sa haute destinée ne peut être que le prix d'un labeur constant et obstiné; la perfection est une conquête, à laquelle on n'arrive qu'en s'élevant péniblement et par degrés; pour y atteindre ne comptons pas sur le miracle; pour avancer il faut soi-même trouver sa voie, il faut comprendre, il faut arracher à la nature ses secrets et savoir utiliser ses lois.

Or, parmi les moyens mis à notre disposition pour soulever l'individu, augmenter sa puissance et l'acheminer vers sa fin, en est-il de plus efficace que l'association? L'association qui multiplie la force individuelle par la force collective et nous grandit sans cesse de la personnalité d'autrui. L'association dont la formule dans le langage populaire se traduit par cette phrase vigoureuse: «l'union fait la force.»

D'ailleurs l'économiste par excellence, notre Maître Suprême, n'a-t-il pas dit: «Aimez-vous les uns les autres, toute la loi est là!» C'est-à-dire, rapprochez-vous les uns des autres; donnez-vous les uns aux autres.

Eh bien, cette union, cette union dans la charité, les femmes veulent la réaliser aujourd'hui, et voilà pourquoi elles fondent la Fédération Nationale.

La Fédération ne doit pas être considérée comme une œuvre nouvelle, car ce n'est même pas une œuvre; ce n'est qu'un instrument qui vient renforcer ce qui existe déjà; ce n'est qu'un levier qui s'ajuste sur la vie de la femme pour la porter plus haut.

La Fédération ne déplace pas l'activité de la femme; elle laisse chacune dans sa sphère d'action, chacune à la place que lui assigne la Providence; mais elle prolonge et étend le rayonnement de toutes ces existences isolées, de ces talents enfouis auxquels elle fait rendre au centuple. Je comparerais volontiers la Fédération à ces usines modernes qui emmagasinent les forces éparses de la nature,

l'électricité par exemple, les multiplient, puis les distribuent à nos foyers sous forme de lumière et de chaleur.

Dans ce siècle de calcul intense, où toute l'intelligence semble consister à produire un maximum d'effets avec un minimum d'efforts, ne faut-il pas se préoccuper d'exercer une économie rigoureuse dans nos ressources morales; notre race d'ailleurs ne vivra qu'à ce prix. Mais, un motif plus élevé que les vues humaines, impose aux Canadiennes françaises le devoir de s'organiser et de suivre le progrès général.

Au-dessus de la dignité de la femme, au-dessus des intérêts nationaux se place un intérêt plus grand encore: c'est notre foi! Cette foi que nous propagerons en raison de notre influence et que nous ferons aimer selon les services que nous rendrons à ce pays. Noblesse oblige! par le baptême, nous sommes marquées au front pour un apostolat, il faut le remplir. Pour notre bonheur et celui de nos semblables, il faut que nous déterminions une action sociale catholique vraiment féconde et que la fédération en soit l'instrument propagateur!

Je le sais, vous sentez tous la nécessité d'une institution de cette nature et j'éprouve une secrète joie à penser que vos cœurs donnent en ce moment une première sympathie à la Fédération.

La Fédération doit créer le milieu où les femmes, animées d'un esprit chrétien, viendront s'aider mutuellement et déterminer par là un progrès réel et continu dans leur existence, soit qu'il s'agisse de leur développement personnel, de leur vocation d'épouse, de leurs devoirs de mère, soit qu'il s'agisse des œuvres philanthropiques et pieuses auxquelles elles se livrent. Il importe donc de connaître et de déterminer les besoins de chacune, car toutes les femmes ne vivent pas dans les mêmes conditions, leur existence varie à l'infini. Un type de femme, je dirai classique, stable et immuable, mais cela n'existe nulle part ailleurs que dans l'imagination des poètes et la tête des théoriciens. L'existence des femmes est totalement différente de l'une à l'autre, et dans une même vie, les devoirs changent et se transforment d'année en année. Les unes peinent tout le jour, les autres ont des loisirs prolongés; les unes sont fortunées, les autres ne le sont pas; les unes sont faibles, les autres sont robustes; les unes ont des responsabilités étendues, les

autres n'ont point de charge. Les talents, la capacité sont aussi très inégalement répartis, puis les milieux accentuent encore les différences, de sorte que, pour aider la femme efficacement, il faut comprendre les situations diverses dans lesquelles elle se trouve. Des classifications s'imposent. Voilà pourquoi nous faisons entrer les femmes dans la Fédération par classes, c'est-à-dire par association. L'association particulière élabore en effet les besoins, formule les aspirations, précise les idées et fournit des matériaux solides avec lesquels on peut édifier des œuvres durables. Voilà la raison d'être de toutes ces associations professionnelles que nous avons fondées cet hiver, et qui pour plusieurs ont été une énigme profonde.

Toutes les associations dans la Fédération sont placées sur un pied d'égalité, en ce sens qu'une voix respectée est donnée à chacune d'elles, que toutes sont également aimées et écoutées, et que la plus humble comme la plus puissante peut arriver jusqu'au cœur de ses sœurs. Nous croyons ainsi, par le seul équilibre des intérêts et le jeu naturel des ressorts humains, produire une œuvre de justice, d'amour et de paix; tout ce qu'il faut pour que le fonctionnement en soit normal et régulier, c'est qu'il n'y manque aucune partie. Aussi nous appelons toutes les femmes, les femmes de toute condition à entrer dans la Fédération; car dans l'accord harmonieux que nous voulons rendre, il faut que chacune donne sa note.

Que toutes les femmes sentent donc qu'elles sont indispensables les unes aux autres; qu'elles comprennent qu'elles sont faites pour se compléter les unes par les autres; qu'une étroite fraternité les unit toutes, qu'elles sont les membres d'un même corps, et que l'une d'entre elles ne peut souffrir, sans que les autres souffrent aussi! Oui, que les femmes éveillent en leur conscience le sens de la responsabilité sociale; qu'elles soient toutes à toutes; elles se procureront ainsi une plus grande somme de bien-être, et prouveront que la discipline catholique et la loi de charité, en indiquant la règle de la vie, donnent en même temps celle du bonheur; et, qu'Il ne nous a pas trompées, Celui qui a dit: Venez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai!

Comment matériellement mettre en contact permanent toutes les femmes, les tenir en une perpétuelle communion d'idées, de sentiments et d'action; comment les mettre en

relation les unes avec les autres, et cela très réellement, de sorte qu'au premier appel de l'une d'entre elles toutes les autres en soient aussitôt averties?

Permettez-moi de reprendre ici ma comparaison de tout à l'heure et vous reporter dans le monde matériel; avez-vous remarqué comme un fil, un simple fil, suffit à transmettre à nos foyers cette puissance qui s'appelle l'électricité? Grâce à une installation intelligente, un enfant, un petit enfant maîtrise des forces qui le dépassent, et au premier signe de sa volonté, sous la simple pression d'un bouton, toute la force de l'usine est à sa disposition! Eh bien, ce transmetteur, cette artère par laquelle circulera l'aide et la sympathie entre les membres de la Fédération, ce sera la déléguée.

La déléguée, c'est le trait d'union entre chaque membre d'une association particulière et les différentes classes de la société.

Les fonctions de la déléguée sont de la plus haute importance, et c'est à cette élite de femmes, choisies par nos différentes associations pour les représenter à la Fédération que nous devons le succès de l'œuvre que nous fondons. Les déléguées, au nombre de quarante-quatre aujourd'hui, représentent vingt-deux sociétés affiliées, dont les membres au total s'élèvent à plusieurs milliers de femmes.

Les déléguées apportent à la Fédération pour le bénéfice commun, le trésor d'expérience puisé dans leurs sociétés respectives; elles exposent les vues et les demandes de ces mêmes sociétés, puis retournent vers elles enrichies de l'influence et de l'aide que la Fédération offre à tous ses membres. Cet échange de services se produit sans altérer en rien l'autonomie des sociétés particulières, qui restent libres et indépendantes comme dans le passé, mais, acquièrent en plus un appui sérieux dans la Fédération, et y trouvent un moyen puissant de propagande et d'action, moyens dont elles usent à volonté, il va sans dire. N'avais-je pas raison, Mesdames et Messieurs, d'affirmer que la Fédération n'est autre chose qu'un levier qui s'ajuste sur la vie de la femme pour la soulever et l'élever plus haut.

Si nous voulons que la déléguée joue son rôle avec fruit, il faut que les fonctions qu'elle remplit soient d'une exécution facile et n'entraient pas ses devoirs journaliers. Aussi, nous ne demandons aux déléguées de se réunir que trois fois par

année. Se réunir trois fois l'an pour prendre un aperçu général de ses intérêts, mesurer l'étendue de ses responsabilités et orienter sa vie, est-ce donc exiger des déléguées des déplacements et une dépense de temps incompatible avec la vie de la plupart des femmes, je ne le pense pas. Et, cependant, ces trois réunions suffiront aux déléguées pour prendre connaissance de toutes les affaires de la Fédération et pour statuer définitivement sur toutes les mesures qui se présenteront; car ce sont les déléguées réunies qui forment l'Exécutif et décident en dernier ressort à la majorité des voix de toute question intéressant la Fédération.

Si prendre une décision est vite fait et demande peu de temps, l'exécuter cependant est chose plus longue et plus difficile. Qui donc va donner suite aux décisions de l'Exécutif? Ce sera le Bureau de direction. Le Bureau de Direction est établi pour servir par un zèle continu les intérêts de la Fédération. Il est composé de neuf membres qui doivent leur élection à l'Exécutif. Le Bureau de Direction est un véritable administrateur qui gère les affaires de la Fédération, présente ses comptes et ses rapports, et s'engage à veiller à l'exécution de toutes les décisions de l'Exécutif.

Le Bureau de Direction sera évidemment composé de femmes placées dans des conditions de vie exceptionnelles, et douées à un degré très élevé du dévouement et de l'esprit de sacrifice qu'on retrouve un peu chez toutes les femmes, mais que quelques-unes possèdent jusqu'à l'héroïsme. Je sais à n'en pas douter que nous trouverons toujours dans la ville de Montréal neuf femmes prêtes à se dépenser et s'oublier totalement pour les autres.

Les travaux de la Fédération se feront en comités, comités organisés par le Bureau de Direction et composés, non pas nécessairement des membres de la Fédération, ce qui limiterait trop nos chances de succès, mais formés de toute personne compétente, spécialiste, homme ou femme en état de nous aider dans la réalisation de nos desseins. Nous aurons pour atteindre ces personnes tous les membres de la Fédération; nous aurons toujours sous la main, j'en suis sûre, la fée bienfaisante capable de nous doter des bons génies dont nous aurons besoin. Pour maintenir un lien entre les comités, qui ressembleront beaucoup à des associa-

tions indépendantes et la Fédération, les comités seront présidés par une déléguée ou un membre du Bureau de Direction.

En résumé donc, l'administration de la Fédération repose entre les mains d'un Exécutif, composé de déléguées et d'un Bureau de Direction élu par l'Exécutif; les travaux sont confiés à des comités. Il me reste à vous parler des membres ordinaires de la Fédération, c'est-à-dire des membres des sociétés affiliées; quel est leur rôle? Eh bien, à ceux-là nous allons leur conférer des privilèges, et nous n'exigerons en retour d'autre charge, que cette modique contribution qui ne dépasse pas dix sous et qui peut tomber à un sou. Les privilèges des membres ordinaires sont les suivants:

Ces membres ont le droit

1° D'assister avec leur famille aux trois fêtes annuelles de la Fédération;

2° Elles acquièrent une voix dans leurs déléguées pour exprimer leurs besoins

3° Elles sont elles-mêmes éligibles.

Y a-t-il, je vous le demande, dans ces attributions une imposition qui ne puisse être portée allègrement par tout le monde.

J'ai mentionné des fêtes. Nous aurons trois fêtes par année. Les fêtes annuelles ont un double but:

Être agréable aux membres de la Fédération et faire l'éducation populaire dans les questions nationales qui sont du ressort de la femme, c'est-à-dire dans les questions de charité, d'éducation et de vie économique, cette classification nous est indiquée par la nature des sociétés qui forment la Fédération et qui sont, ou des œuvres de charité, ou des œuvres d'éducation, ou des œuvres économiques.

Les fêtes se composeront d'une partie musicale ou artistique, puis d'une conférence se rapportant aux questions énumérées plus haut. A ces fêtes nous convions non seulement les membres de la Fédération, mais encore leur famille; de sorte que, si nous atteignons toutes les femmes, nous atteindrions toute la nation. Notre ambition ne justifie-t-elle pas cette parole d'Étienne Lamy: «Ce n'est pas assez pour la femme d'être l'ornement de la société quand elle peut en devenir la Conscience.»

Voilà, Mesdames et Messieurs, dans ses grandes lignes, le fonctionnement de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

Je ne me dissimule pas que l'œuvre n'est point parfaite et que le temps y apportera plus d'une amélioration désirable; mais, elle a été faite au meilleur de notre connaissance; espérons que les femmes tenant compte du désir impérieux qui nous anime de leur être utile, l'accepteront comme le don du cœur, et que nous verrons se réaliser dans sa plénitude le rêve que nous avons fait et que le comité d'organisation formulait ainsi l'automne dernier, en s'agenouillant aux pieds de notre archevêque: «Nous voulons unir les Canadiennes françaises par le lien de la charité dans une association nationale, afin qu'elles s'aident mutuellement dans la vie, et par la force que donne l'union elles fortifient, élèvent et développent l'action de la femme, dans la famille et dans la société, travaillant ainsi à la prospérité du pays et à la gloire de Dieu, fin de toute chose!»

